AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C1100
FR0014005SB3-FS0545

26 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

FORSEE POWER

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 juin 2025, la société Mitsui & Co, Ltd (2-1 Otemachi 1-chrome, Chiyoda-ku, Tokyo, Japon) a déclaré avoir franchi en baisse, le 24 juin 2025, les seuils de 25% du capital et 20% du capital et des droits de vote de la société FORSEE POWER et détenir 19 064 883 actions FORSEE POWER représentant autant de droits de vote, soit 16,25% du capital et 15,05% des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une augmentation de capital de la société FORSEE POWER[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 117 299 758 actions représentant 126 686 729 droits de vote (compte tenu de la perte de 6 993 714 droits de vote double le 13 juin 2025 et augmenté de 45 555 031 droits de vote crées le 24 juin 2025), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Cf. communiqué de la société FORSEE POWER du 20 juin 2025.